

L'an deux mil vingt, le vingt-deux janvier à vingt heures, s'est réuni en séance publique les Membres du Conseil Municipal de FRELINGHIEN, dans la salle de la Mairie, suite à la convocation qui leur a été faite par le maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conseillers Municipaux : 17 **Date de la convocation** : 15 Janvier 2020

Présents (12) : PACAUX Michel, FIN Marie-Christine, MOUTON Serge, DEWAGTERE Éric, SCHOEMAECCKER Daniel, LACROIX-SARPAUX Valérie, PACAUX Christophe, BLANCKAERT Arnaud, FRANCOIS DEWAELE Edith, LEGROUX Frédéric, TOLMAN Teddy, LECROARD Corinne

Absents donnant pouvoir (4) : LEMOINE Catherine (donnant pouvoir à LECROARD Corinne) DUMORTIER Sylvie (donne pouvoir à FIN Marie-Christine), ELSENS Jean-Luc (donnant pouvoir à SCHOEMAECCKER Daniel), BERTRAND Didier (donnant pouvoir à Serge MOUTON)

Absente excusée (1) : FRANCOIS-BRAME Marie-Michèle

Secrétaire de Séance : BLANCKAERT Arnaud

Objet : Arrêté Préfectoral instituant des servitudes d'utilité publiques sur le site de la Teinturerie Flandres Investissement 18 rue du Pont Rouge à Frelinghien

Suite à l'achat de l'ancien site Flandres Investissement réalisé en date du 19 Octobre 2015 pour un cout de 880 000 €, la Commune s'est engagée conformément à l'Arrêté Préfectoral du 31 Aout 2015 à respecter les prescriptions complémentaires pour la remise en état du site.

Considérant que les opérations de déconstruction d'un montant de 272 129.05 € et de dépollution d'un montant de 217 596.00 € réalisées en 2017-2018 pour un cout total de 489 725.05 € TTC sont conformes à l'arrêté préfectoral prescrit du 31 Aout 2015 et qu'elles ont permis de supprimer les sources de pollution sol concernées ;

Considérant que les servitudes ne concernent que l'emprise du site dont la commune est propriétaire, ce qui permet de substituer la procédure de consultation, conformément à l'article L515-12 du Code de l'Environnement, à l'enquête publique prévue à l'article L515-9 du même code ;

Le 31 Janvier 2019, la commune de Frelinghien a déposé un dossier visant à l'instauration de servitudes d'utilité publique sur l'ancien site de la Teinturerie Flandres Investissement situé 18 rue du Pont Rouge, désormais propriété de la commune, permettant le respect de ces restrictions d'usage.

Suite à cette demande, un projet d'arrêté Préfectoral a été reçu en mairie le 9 janvier 2020, instituant des servitudes publiques sur ce site.

Ces servitudes concernent les parcelles cadastrales suivantes :

COMMUNE	REFERENCE CADASTRALE	SURFACE EN m ²	PROPRIETAIRE
FRELINGHIEN	A2956	496	Mairie de Frelinghien
FRELINGHIEN	A2953	912	Mairie de Frelinghien
FRELINGHIEN	A2957	214	Mairie de Frelinghien
FRELINGHIEN	A2952	683	Mairie de Frelinghien
FRELINGHIEN	A2016	29 403	Mairie de Frelinghien
FRELINGHIEN	A2951	1493	Mairie de Frelinghien

Conformément à l'article L515-12 du code de l'environnement, la consultation du propriétaire du terrain se substitue à l'enquête publique.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de donner un avis favorable au projet d'arrêté préfectoral instituant des servitudes d'utilité publique sur les parcelles cadastrales référencées ci-dessus, afin de pouvoir continuer la reconversion et l'aménagement du site, compte tenu des dépenses importantes réalisées.